

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2008

Présidence : M. Yves Sesseli

Dans la séance du 15 septembre 2008, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. Accepté le procès-verbal de la séance du 30 juin 2008 avec une correction.
2. Accepté le préavis municipal (**no 25/2008**) relatif à l'acquisition de deux filtres à charbon actif pour la station de pompage de la Maison Jaune et autorisé la Municipalité à :
  - a) commander 2 filtres à charbon actif pour la station de pompage de la Maison Jaune ;
  - b) financer ces travaux, d'un montant de **Fr. 265'000.--**, en empruntant tout ou partie de cette somme aux meilleures conditions ou par la trésorerie courante.

<p><b><u>Amortissements</u></b> : <i>sur une durée de 30 ans, conformément à l'art. 14 du règlement sur la comptabilité des communes.</i></p>
---

3. Accepté le préavis municipal (**no 26/2008**) relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année **2009** aux mêmes conditions que celles de l'arrêté 2008, soit le taux d'imposition à **69,6 pts**.

Les autres points de l'arrêté (**nos 5 à 12**) restent également inchangés par rapport à **2008**.

Les préavis municipaux avec annexe, le procès-verbal, ainsi que les rapports des commissions sont à disposition au Secrétariat municipal.

### CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Yves Sesseli

Elisabeth Bochud